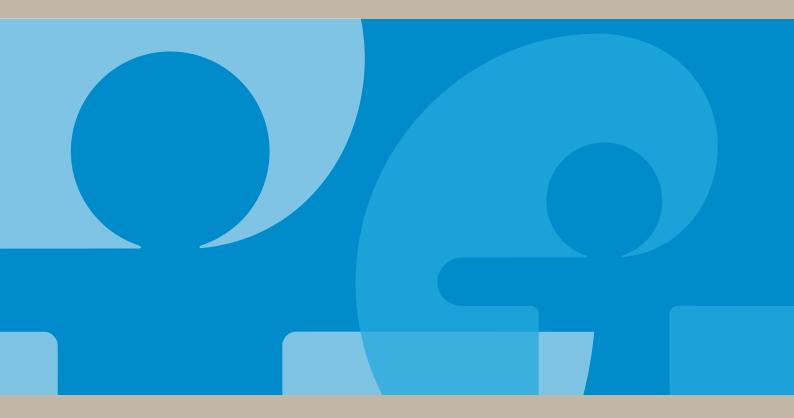
RAPPORT ANNUEL 2022





CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX* Vice-président (jusqu'au 27.06.2022)

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ

Pascal SCHWAB

Ivan SLATKINE*

Vice-président (dès le 27.06.2022)

Robert ZOELLS*

Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO*

Nuno DIAS (jusqu'au 27.06.2022)

Luc DUPUIS

(dès le 27.06.2022)

Aldo FERRARI* *Président*

Anna GABRIEL SABATÉ (dès le 27.06.2022)

Isabelle RICKLI

(jusqu'au 27.06.2022)

Marie-Françoise UDRY (jusqu'au 27.06.2022)

Reste un mandat à pouvoir dans la délégation salariés au 31.12.2022

* Membres du Bureau du Conseil de fondation

DIRECTION

José AGRELO

Directeur

Elodie JAMBON

Directrice adjointe (dès le 01.02.2022)

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Bernard GREDER

TABLE DES MATIÈRES

RÉ	TROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2022	2
1.	2022, une année orientée sur le long terme	2
2.	Performance des placements négative : toujours garder la vision long terme	2
3.	Politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)	3
4.	Composition renouvelée du Conseil de fondation	3
5.	Perspectives	4
Cŀ	HIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022	5
Évo	olution du total du bilan	6
Évo	lution des contributions	6
Évo	olution du nombre d'affiliés	7
Évo	lution du nombre d'assurés actifs	7
Pol	itique en matière d'attribution des excédents	7
BI	LANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021	8
Act	if	8
Pas	ssif	8
CC	OMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS	9
Exe	ercices du 1er janvier aux 31 décembre 2022 et 2021	9
A۱	INEXE AUX COMPTES	11
1.	Bases et organisation	13
2.	Membres actifs et rentiers	19
3.	Nature de l'application du but de prévoyance	21
4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	22
5.	Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture	23
6.	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	29
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	49
8.	Demandes de l'Autorité de surveillance	51
9.	Autres informations en relation avec la situation financière	51
10.	Évènements postérieurs à la date du bilan	51
R/	APPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	52

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2022

1. 2022, UNE ANNÉE ORIENTÉE SUR LE LONG TERME

L'année 2021 avait été une année exceptionnelle en termes de performance : pour mémoire la CIEPP avait clôturé l'année avec une performance de 8.6% et une fortune de plus de 9 milliards de francs suisses sous gestion. En 2022, la situation a radicalement changé avec une baisse brutale et sans pareille des marchés financiers.

Dans un tel contexte, la CIEPP enregistre une performance négative de 10.95 % sur l'année. Malgré cette importante moins-value, la situation de la CIEPP reste saine et solide. Il est ainsi important de rappeler que la CIEPP pratique une politique de redistribution équilibrée entre ses assurés et axée sur la pérennité de l'institution à long terme : celle-ci s'appuie sur plusieurs critères, non seulement la performance des placements, mais également la performance fondamentale du portefeuille, le niveau de l'inflation, la situation financière de la Caisse, etc. Ainsi, avec notamment un taux de couverture (rapport entre la fortune nette et les engagements) qui se situe à 109.1 % au 31 décembre 2022, le Conseil de fondation a décidé de l'attribution d'un taux d'intérêt de 2 % sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2022, sans les bonifications vieillesse de l'année) des assurés actifs au 1er janvier 2023, soit 1 % de plus que le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

Au 31 décembre 2022, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 10'466 entreprises et indépendants (+1.17% par rapport à l'année passée). Il est à relever que le cap des 50'000 assurés a été franchi pendant l'année 2022 pour atteindre 50'331 (+5.72%). Le nombre de rentiers était de 7'267 bénéficiaires (+4.89%). En 2022, les contributions facturées ont atteint plus de 434 millions de francs (+5.25%), là encore seuil de croissance record depuis 10 ans.

2. PERFORMANCE DES PLACEMENTS NÉGATIVE: TOUJOURS GARDER LA VISION LONG TERME

Avec une performance négative importante sur ses placements de 10.95%, la CIEPP a clôturé l'année 2022 avec un total de bilan de l'ordre de 8.2 milliards de francs suisses. Cette moins-value est la deuxième plus importante après celle de la crise bancaire et financière de 2008.

La fin abrupte de la période d'inflation modérée et de taux bas, voire négatifs, a entraîné des baisses de plus de 15 % des principaux marchés actions et obligations mondiaux. La chute des marchés a eu un impact sur l'ensemble des actifs financiers de la Caisse.

Les banques centrales, sous l'impulsion de la banque centrale américaine, la FED, ont augmenté leurs taux directeurs à un rythme et une intensité inégalés pour tenter de freiner une inflation galopante causée notamment par les créations monétaires successives (crises financières et Covid). Les rendements des obligations du Trésor US à 10 ans, principale référence de prix pour les actifs financiers planétaires, ont plus que doublé sur l'année, passant de 1.5 % à 3.9 %. Les actions de croissance ont été les plus vulnérables à une telle hausse. Les cours des actions Tesla et Meta ont par exemple chuté de 65 %.

Dans cet environnement, impacté de surcroit par les tensions géopolitiques (conflit ukrainien et statut de Taiwan), une crise énergétique anticipée et des risques de récession omniprésents, la CIEPP a continué d'appliquer rigoureusement son processus d'investissement. Elle a aligné son portefeuille sur son allocation stratégique dans le cadre de son rééquilibrage annuel et a investi les entrées nettes de liquidités générées par son activité de prévoyance dans les actifs les plus dépréciés. L'allocation stratégique a été modifiée en fin d'année pour renforcer la stabilité du portefeuille. La nouvelle allocation stratégique est disponible dans le règlement de placements validé en octobre 2022 par le Conseil de fondation.

A noter: la baisse des valorisations des actions et la hausse des rendements obligataires améliorent de manière significative l'espérance de rendement à moyen terme de la fortune.

3. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Depuis de nombreuses années, la CIEPP intègre les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (critères ESG) dans ses activités.

Pour rappel, la CIEPP a été l'un des membres fondateurs, en 2016, d'Ethos Engagement Pool International (EEP International) et s'est engagée depuis son adhésion à la fondation Ethos en 2011 au sein d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse). Le but de ces participations est de favoriser le changement, d'améliorer les performances et de promouvoir les meilleures pratiques en termes ESG.

En matière d'investissement, la CIEPP agit de manière globale, en travaillant sur quatre axes clairement définis : l'exercice du droit de vote lors des assemblées générales, l'analyse des risques ESG, l'engagement actionnarial pour un dialogue efficace et l'immobilier, avec une intégration des critères de durabilité dans les projets immobiliers et la rénovation énergétique des bâtiments existants.

En 2022, la CIEPP a poursuivi ses efforts pour renforcer sa position d'investisseur actif et responsable.

La CIEPP a lancé le fonds de placement Achillea début 2021 et investi en actions nord-américaines, dans le but d'augmenter l'exercice de ses droits de vote. Grâce au lancement en janvier 2022 du deuxième compartiment du fonds, la Caisse a pu exercer ses droits de vote sur ses principales actions japonaises et ainsi atteindre une couverture de votes d'environ 70% de son allocation en actions.

En 2022, la CIEPP a exercé ses droits de vote portant sur 188 sociétés suisses lors de 200 assemblées générales d'actionnaires, dont 12 extraordinaires et lors de 302 assemblées générales d'actionnaires des plus grosses sociétés américaines, européennes et japonaises. Au total, elle a statué sur plus de 8'108 résolutions.

La CIEPP effectue annuellement l'analyse de la durabilité de son portefeuille afin d'orienter son activité d'engagement. En 2022, elle a participé à deux résolutions d'actionnaires en Suisse en faveur du climat. Elle s'est engagée dans 42 initiatives à l'international, portant sur des aspects environnementaux (34), sociaux (18) et de gouvernance (3).

Une des initiatives environnementales ciblant les principaux producteurs d'électricité européens a contribué à réduire leurs émissions de CO₂ de 139 tonnes par an, l'équivalent de trois fois les émissions de la Suisse. Par ailleurs, la défense de la biodiversité ciblant la déforestation et la pollution plastique est désormais un axe important de l'engagement de la CIEPP au sein de son activisme environnemental.

Enfin, pour ce qui est de l'immobilier direct, en complément du développement et de la réalisation de projets immobiliers neufs répondant aux objectifs de durabilité les plus élevés, la CIEPP a concrétisé sa stratégie ESG pour le parc existant. En effet, des études ont été menées pour préparer la rénovation complète d'un immeuble de plus de 180 logements à Thônex, et une demande d'autorisation de construire sera prochainement déposée permettant d'obtenir le label THPE Rénovation et d'atteindre les objectifs cantonaux de 2050 en termes d'Indice de Dépense de Chaleur (IDC) et d'émission de CO₂.

4. COMPOSITION RENOUVELÉE DU CONSEIL DE FONDATION

En 2022, la gouvernance de la CIEPP a évolué. Le Conseil de fondation, constitué paritairement, est dorénavant composé, pour la représentation salariés de : Aldo Ferrari, Président; Bruna Campanello; Anna Gabriel Sabaté; Luc Dupuis; un membre est en cours de désignation, et pour la représentation employeurs de : Ivan Slatkine, Vice-président; Michel Rossier; Pascal Schwab; Robert Zoells et Olivier Sandoz.

4

5. PERSPECTIVES

Après plus d'une dizaine d'années de croissance régulière du bilan de notre institution, l'année 2022 est marquée par une correction conséquente de celui-ci avec une performance qui aura entraîné une réduction de valeurs de plus de 10%. Cette correction avait déjà débuté aux prémices de 2022, suivie par la guerre en Ukraine et le ralentissement de l'activité économique en Chine. Les enjeux géopolitiques qui en découlent se poursuivent et ne seront pas sans impact pour la suite de nos activités et de notre développement.

Heureusement, notre solidité ne se mesure pas seulement à notre bilan mais aussi à notre capacité à avoir anticipé cette situation de corrections de valeurs. À l'issue d'une année euphorique des marchés financiers en 2021, nous n'avons pas procédé à une attribution d'intérêts excessive sur les comptes de nos assurés. Nous n'avons pas distribué des recettes que les marchés ne nous avaient livrées que sous forme de promesses qui, comme nous le savons, n'engagent que ceux qui y croient. La CIEPP a des convictions mais pas de croyances dont la volatilité n'a d'égale que leur irrationalité aux conséquences trop souvent désastreuses telles que constatées depuis les débuts de l'humanité. Cette approche, basée sur des faits peu spectaculaires pour les réseaux sociaux et autres fake news, nous permet de garantir plus que le maintien de la valeur des avoirs de nos assurés. Malgré plusieurs années de taux négatifs et dans un contexte de reprise d'inflation, nous avons pu servir sur les comptes de nos assurés une rémunération de plus de 5% cumulée sur les deux dernières années, sans oublier une rente supplémentaire versée l'année dernière à nos rentiers. Une rémunération constante pour nos assurés, le maintien d'une capacité aux risques ad hoc, telles sont nos convictions pour réussir et se montrer à la hauteur de vos attentes et ceci dans un contexte concurrentiel toujours plus marqué.

La révision de la prévoyance professionnelle LPP21 a été adoptée par le parlement fédéral ce printemps. Il a décidé d'une réforme qui s'est sensiblement éloignée des propositions des partenaires sociaux comme nous relevions déjà l'année dernière et qui sera soumise à la sanction du peuple, le référendum ayant été saisi. La votation interviendra au printemps 2024 compte tenu des élections nationales cet automne. Quel que soit le résultat de la votation et l'avis sur cette réforme, l'image de la prévoyance professionnelle n'en sortira pas grandie et nous ne pouvons que le regretter. En particulier dans un contexte où notre institution dont le but premier est de verser des rentes à l'âge de la retraite est confrontée à une hausse massive des prises en capital à l'âge de la retraite. C'est bon pour le bilan de nos engagements futurs, car la prise en capital nous libère de toute obligation de prestations mais c'est une mauvaise nouvelle pour les principes constitutionnels de notre prévoyance vieillesse et pour nos buts d'institutions de prévoyance.

La CIEPP remercie tous ses affiliés, ses assurés et ses collaborateurs pour leur contribution à son succès, la poursuite de notre croissance le confirme.

Le Président du Conseil de fondation

Aldo Ferrari

Le Directeur

José Agrelo

Genève. le 24 mai 2023

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022



502.11

MILLIONS

COTISATIONS RÉGLEMENTAIRES ET RACHATS



7'267

TOTAL DE RENTES EN COURS

DONT

VIEILLESSE **5'374** SURVIVANTS **709** INVALIDITÉ **1'184**





109.1%

DEGRÉ DE COUVERTURE



10'466

NOMBRE D'AFFILIÉS



7.02

MILLIARDS

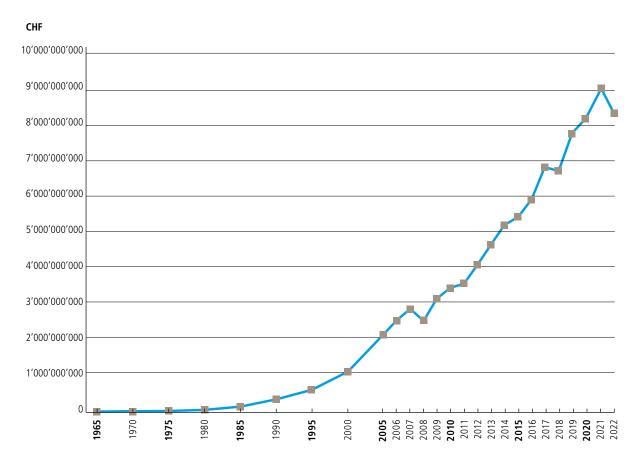
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES



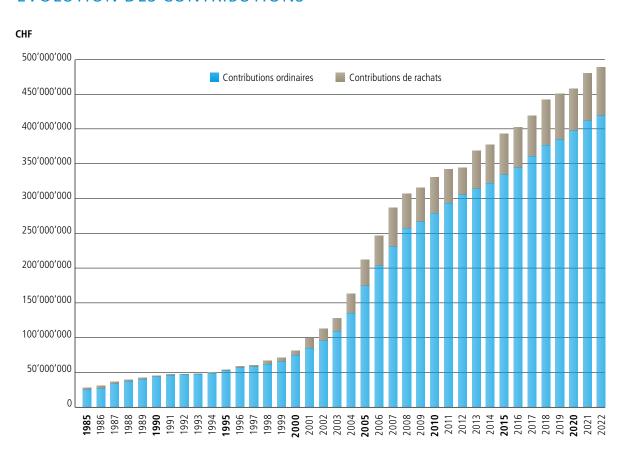
50'331

NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS

ÉVOLUTION DU TOTAL DU BILAN

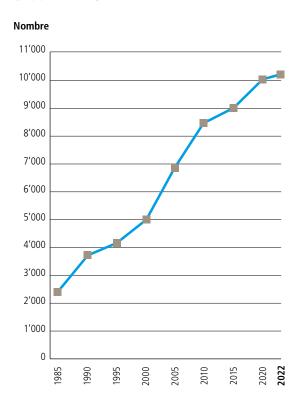


ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

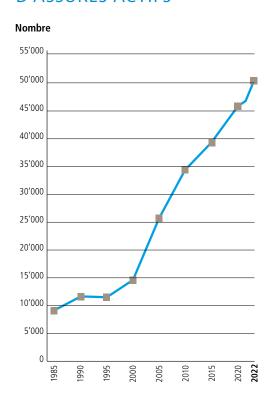


7

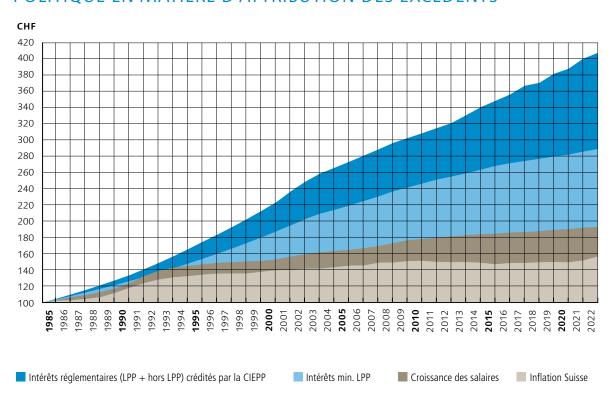
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS



BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

ACTIF

AC	ACTIF						
			Au 31.12.2022		Au 31.12.2021		
		Annexe	CHF	%	CHF	%	
A)	Placements	6.1-6.7	8'161'491'118.99	99.02	9'011'217'580.23	99.20	
	Liquidités et placements à terme		362'039'814.95	4.39	449'224'242.24	4.95	
	Obligations		2'601'459'691.28	31.56	2'652'119'210.19	29.20	
	Immobilier et assimilés		1'065'387'732.56	12.93	1'054'858'565.21	11.61	
	Actions		3'088'672'396.91	37.47	3'729'027'586.75	41.05	
	Placements alternatifs		123′310′155.43	1.50	389'284'829.42	4.29	
	Private Equity		33′551′121.77		29'671'682.06		
	Senior Secured Loans		0.00		255'987'624.59		
	Prêts Privés		0.00		17'783'565.25		
	Microfinance		89'759'033.66		85'841'957.52		
	Produits dérivés		90'241'281.56	1.09	21′574′627.11	0.24	
	Immeubles et terrains		830'380'046.30	10.07	715′128′519.31	7.87	
B)	Compte de régularisation actif	7.1	80′570′280.19	0.98	72′347′575.76	0.80	
TOTAL DE L'ACTIF			8'242'061'399.18	100.00	9'083'565'155.99	100.00	

PASSIF

1 // 2311						
			Au 31	.12.2022	Au 31	.12.2021
		Annexe	CHF	%	CHF	%
D)	Engagements		210′362′260.05	2.55	221'659'452.48	2.44
	Prestations de libre passage et rentes		194'064'299.65		205′503′340.72	
	Autres dettes	7.2	16'297'960.40		16′156′111.76	
E)	Compte de régularisation passif	7.2	29′775′861.76	0.36	29'675'950.63	0.33
F)	Réserves de cotisations des employeurs	6.9	45′077′875.77	0.55	46′965′008.42	0.52
G)	Provisions non techniques	7.2	672′274.38	0.01	675′116.18	0.01
H)	Capitaux de prévoyance et provisions techniques		7′289′567′057.84	88.44	6′953′061′261.09	76.55
	Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	5′065′241′568.84		4'818'300'519.09	
	Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	1′959′608′760.00		1′895′649′608.00	
	Provisions techniques	5.8	264'716'729.00		239′111′134.00	
I)	Réserve de fluctuation de valeur	6.8	666'606'069.38	8.09	1'779'983'682.84	19.60
J)	Fonds libres					
	Situation en début de période		51′544′684.35		0.00	
Z)	Excédent de charges (-) / produits		-51′544′684.35		51′544′684.35	
	Situation en fin de période		0.00	0.00	51′544′684.35	0.57
TO	TAL DU PASSIF		8'242'061'399.18	100.00	9'083'565'155.99	100.00

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021

			Exercice 2022	Exercice 2021
		Annexe	CHF	CHF
K) Cotisations et apports o	ordinaires			
Cotisations brutes des ass		7.3	186′110′536.50	176′457′445.05
Cotisations brutes des em	ployeurs	7.3	222'612'211.40	210'277'818.95
Cotisations brutes des ass	urés indépendants	7.3	25′561′844.90	25′874′632.80
Cotisations d'épargne à cl	narge de la caisse	7.3	-2'693'141.55	-2'443'357.20
Prélèvements sur la réserv part employeurs	e de cotisations employeurs,	6.9	-10'641'426.35	-10'022'770.80
Prélèvements sur la réserv part employés	e de cotisations employeurs,	6.9	0.00	-1′128′188.15
Primes uniques et rachat			67'823'761.15	64′505′828.80
Apports à la réserve de co	tisations des employeurs	6.9	8'754'293.70	20'368'327.29
Subsides du fonds de gara	ntie	7.3	4′611′745.65	4'475'032.07
L) Prestations d'entrée				
Apports de libre passage			472'980'046.75	423'097'188.50
Apports réserve de fluctua en cas de reprise d'assuré			47′671.00	0.00
Apports réserves mathémentes d'assuré		5.4	510′317.95	878′337.20
Remboursements de verse	ments anticipés divorce	5.3	1′582′579.95	1'449'361.35
Remboursements de verse pour la propriété du logen		5.3	5′501′950.65	5′198′347.10
K à L) Apports proven et prestations d	ant de cotisations 'entrée		982′762′391.70	918′988′002.96
M) Prestations réglementa	ires			
Rentes de vieillesse			-109'199'913.30	-112′388′413.20
Rentes de survivants			-9'252'629.00	-8'652'175.00
Rentes d'invalidité			-15′748′871.00	-14'841'967.00
Prestations en capital à la	retraite		-105'442'301.00	-82'674'540.05
Prestations en capital au o	lécès et à l'invalidité		-11′782′270.20	-11′131′277.65
O) Prestations de sortie				
Prestations de libre passa	ge en cas de sortie		-520′747′043.45	-478'626'112.55
Versements anticipés divo	rce	5.3	-4'179'889.00	-6'407'031.10
Versements anticipés pou	la propriété du logement	5.3	-17′286′142.75	-24′521′164.65
M à O) Dépenses relati et versements a			-793'639'059.70	-739′242′681.20

CIEPP RAPPORT ANNUEL 2022 10

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2022 ET 2021 (SUITE)

		Exercice 2022	Exercice 2021
	Annexe	CHF	CHF
P/Q)Constitution/dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-928'074'536.65	-857'677'912.40
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	772′212′988.65	724′379′114.30
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	-63′959′152.00	-71′171′939.00
Rémunération du capital épargne	5.3	-91′079′501.75	-138′148′705.25
Constitution des provisions techniques	5.8	-35'891'917.00	-90'515'183.00
Dissolution des provisions techniques	5.8	10′286′322.00	20'794'049.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-8'754'293.70	-20'368'327.29
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	10'641'426.35	11′150′958.95
S) Charges d'assurance			
Cotisations au fonds de garantie	7.3	-2'606'688.76	-2'465'255.23
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.3	-49'634.35	-230'639.50
Primes pour frais de gestion	7.3	-8'421.05	-40′701.10
K à S) Résultat net de l'activité d'assurance		-148′160′076.26	-244′549′218.76
T) Résultat net des placements			
Résultat sur liquidités et placements à terme		-3′706′513.15	-10'035'602.13
Résultat sur obligations		-288'652'574.81	14'331'274.87
Résultat sur immobilier et assimilés		-58′511′382.16	60'290'213.24
Résultat sur actions		-570'217'166.76	663'052'712.92
Résultat sur placements alternatifs		-6′535′172.07	28'885'536.21
Résultat sur produits dérivés		-61′566′202.35	-40'341'209.48
Revenu net des immeubles		11′977′538.57	7′048′710.47
Frais de gestion de fortune	6.12	-19'806'945.47	-20'610'304.70
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires		-2'262'007.71	-1'756'697.27
T) Résultat net des placements	6.10	-999'280'425.91	700'864'634.13
V) Autres produits	7.3	157′528.10	144′778.11
W) Autres frais	7.3	-19′966.50	-5′867′059.44
X) Frais de l'administration			
Administration générale	7.3	-17′248′548.39	-16′737′579.23
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.3	-330′984.75	-264′926.40
Autorités de surveillance	7.3	-39′824.10	-38′708.70
K à X) Excédent de charges (-) / produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-1′164′922′297.81	433′551′919.71
Y) Dissolution (-)/Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	6.8	1′113′377′613.46	-382′007′235.36
Z) Excédent de charges (-)/Excédent de produits		-51′544′684.35	51′544′684.35

11

ANNEXE AUX COMPTES

TABLE DES MATIÈRES

1.	BASES ET ORGANISATION	13
1.1	Forme juridique et but	13
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	13
1.3	Indication des actes et des règlements	13
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	14
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
2.	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	19
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie surobligatoire)	21
3.	NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE	21
3.1	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	21
4.	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	22
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	22
4.2	Principes comptables et d'évaluation	22
5.	COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/DEGRÉ DE COUVERTURE	23
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurance	23
5.2	Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance	23
5.3	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.4	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25
5.5	Expertise actuarielle et analyse de congruence actif/passif	25
5.6	Bases et hypothèses techniques	26
5.7	Modification des bases et hypothèses techniques	26
5.8	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	26
5.9	Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	28

6.	DES PLACEMENTS	29
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	29
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) — Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 – 3 OPP 2)	30
6.3	Présentation des placements par catégorie	32
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	34
6.5	Instruments financiers dérivés ouverts	36
6.6	Engagements ouverts	39
6.7	Liste des mandats	39
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	42
6.9	Créances de cotisations des employeurs et réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	43
6.10	Explications sur le résultat net des placements	44
6.11	Performance de l'ensemble de la fortune	46
6.12	Commentaires sur les frais de la gestion de fortune	46
6.13	Exercice des droits de vote	48
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	48
6.15	Rétrocessions	48
7.	EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	49
7.1	Actif	49
7.2	Passif	49
7.3	Compte d'exploitation	50
8.	DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	51
9.	AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE	51
9.1	Procédures juridiques en cours	51
9.2	Liquidation partielle	51
9.3	Mise en gage d'actifs	51
10.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	51

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation commune, privée et autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP); elle est affiliée conformément à l'article 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	14.12.1960
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts/Règlement d'organisation	01.09.2016/13.10.2017
Règlement de prévoyance	01.01.2022
Règlement de placements Nouvelle annexe 1 (allocation stratégique) dès le 12.10.2022	31.12.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2020
Règlement sur la liquidation partielle ou totale	01.01.2019

14

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la CIEPP sont les suivants:

Le Conseil de fondation, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

La Direction, composée d'un Directeur et d'un Directeur adjoint, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

La Commission de placements en valeurs mobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

La Commission de placements en valeurs immobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection/renouvellement au sein du Conseil
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	Jusqu'au 27.06.2022
Michel ROSSIER	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Olivier SANDOZ	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Pascal SCHWAB	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Ivan SLATKINE	Vice-président	27.06.2022 (élection)
Robert ZOELLS	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Nuno DIAS	Membre	Jusqu'au 27.06.2022
Luc DUPUIS	Membre	27.06.2022 (élection)
Aldo FERRARI	Président	27.06.2022 (renouvellement)
Anna GABRIEL SABATE	Membre	27.06.2022 (élection)
Isabelle RICKLI	Membre	Jusqu'au 27.06.2022
Marie-Françoise UDRY	Membre	Jusqu'au 27.06.2022
A pourvoir	Membre	Un mandat non pourvu au 31.12.2022

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection/renouvellement au sein du Bureau
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	Jusqu'au 27.06.2022
Ivan SLATKINE	Vice-président	27.06.2022 (élection)
Robert ZOELLS	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	27.06.2022 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Président	27.06.2022 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée/renouvellement au sein de la Commission mobilière	
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	Jusqu'au 27.06.2022	
José AGRELO	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	
Jean-Pierre BÉGUELIN	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	
Aldo FERRARI	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	
Nathalie MIAZZA	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	
Ivan SLATKINE	Président	27.06.2022 (date d'entrée)	
Nicolas VUIGNIER	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée/renouvellement au sein de la Commission immobilière	
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	Jusqu'au 27.06.2022	
José AGRELO	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	
François DE PLANTA	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	
François DIEU	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	
Aldo FERRARI	Membre	27.06.2022 (renouvellement)	
Ivan SLATKINE	Président	27.06.2022 (date d'entrée)	

AUDIT INTERNE

Le Conseil de fondation diligente périodiquement un audit interne qui a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation. Il définit le périmètre de la mission de l'audit interne. La personne chargée de cette mission rend compte directement au Conseil de fondation.

ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève)

COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) Rue de Saint-Jean 67 — Case postale — 1211 Genève 3 T 058 715 31 11 — E-mail: ciepp@fer-ge.ch

DIRECTION DE LA CIEPP

José AGRELO Directeur

Elodie JAMBON Directrice adjointe (dès le 01.02.2022)

POUVOIR DE REPRÉSENTATION - MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pittet Associés SA à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. L'expert exécutant est Monsieur Stéphane Riesen.

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Bernard Greder**, à Carouge, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

DÉPOSITAIRE GLOBAL

Lombard Odier & Cie SA à Genève est le dépositaire global de la CIEPP.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

MBS Capital Advice SA conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (investment/controlling) et la sélection des prestataires.

ARCHITECTE-CONSEIL

François de Planta (de Planta et Associés Architectes SA) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève (ASFIP Genève).

18

1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 6 plans de prévoyance: 5 pour les entreprises et indépendants affiliés, et 1 nommé SOR-COLLECTIVA, réservé actuellement uniquement aux entreprises du canton de Neuchâtel soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR), valable depuis le 1er janvier 2017. La répartition est la suivante:

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS AVEC ASSURÉS ACTIFS PAR PLAN

	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Plans de prévoyance	Nombre d'affiliations avec assurés actifs	Nombre d'affiliations avec assurés actifs
MINIMA	2′036	2′041
MÉDIA	3'940	3′829
SUPRA	459	490
MAXIMA	1′960	1′906
OPTIMA	2'411	2′398
SOR-COLLECTIVA	139	142
Total nombre d'affiliations avec assurés actifs	10'945	10'806

NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2022				Au 31	.12.2021
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	9′203	1′263	10′466	9′125	1′220	10′345

Nota: certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2022, il y avait 9'203 employeurs avec assurés et 10'945 affiliations avec assurés actifs.

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 ASSURÉS ACTIFS

2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

			Au 31.1	12.2022		Au 31.12.	2021	
Plans de prévoyance	Salariés	Indépendants	47a	Total	Salariés	Indépendants	47a	Total
MINIMA	6′989	27	8	7′024	6′958	27	6	6′991
MÉDIA	21′731	253	13	21′997	19′768	243	3	20'014
SUPRA	3′277	29	5	3′311	3′300	30	3	3′333
MAXIMA	8'615	295	6	8'916	8′246	281	3	8'530
OPTIMA	7′634	622	7	8'263	7′327	625	6	7′958
SOR-COLLECTIVA	668	0	0	668	659	0	0	659
Retraite différée	151	1	0	152	124	0	0	124
Total nombre d'assurés	49′065	1′227	39	50′331	46′382	1′206	21	47′609

2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2022	2021
Nombre d'assurés au 01.01	47'609	45′570
Nouveaux assurés	17′325	13′465
Sorties d'assurés	-14′603	-11′426
Nombre d'assurés au 31.12	50′331	47'609

CIEPP RAPPORT ANNUEL 2022 20

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

		Au 31.12.2022		Au 31.12.2021
Type de rente	Nombre	Montants annualisés CHF	Nombre	Montants annualisés CHF
A) Vieillesse				
Retraités Hommes	2′965	75′129′354	2'818	72′221′418
Retraitées Femmes	2′236	36′111′948	2'103	34'093'584
Enfants de retraités	2	92′256	0	0
Conjoints divorcés de retraités	171	401′136	177	440'268
Total rentes vieillesse	5′374	111′734′694	5′098	106′755′270
B) Survivants				
Veuves	520	7'856'964	487	7'282'860
Veufs	43	503′292	42	516′348
Orphelins d'assurés	146	834′792	138	734'868
Total rentes de survivants	709	9'195'048	667	8′534′076
C) Invalides				
Assurés Hommes	475	8'147'448	450	7′508′256
Assurées Femmes	379	4′712′472	368	4'344'660
Enfants d'assurés	330	827′388	345	864'612
Total rentes d'invalides	1′184	13'687'308	1′163	12′717′528
Totaux	7′267	134′617′050	6′928	128'006'874

2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

		2022		2021
Type de rente	Nombre	Montants CHF	Nombre	Montants CHF
A) Vieillesse	5′501	109'199'913	5′226	112′388′413
B) Survivants	755	9′252′629	713	8'652'175
C) Invalides	1′378	15′748′871	1′310	14'841'967
Totaux	7′634	134′201′413	7′249	135′882′555

2.2.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2022	2021
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	6′928	6′628
Nouvelles rentes	674	606
Rentes éteintes	-335	-306
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12	7'267	6′928

2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil de fondation a décidé pour le 1^{er} janvier 2023 d'indexer les rentes d'invalidité et de survivants jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, **sur l'entier de la rente*** selon les taux ci-dessous. Les rentes vieillesse n'ont pas été adaptées.

Rentes versées pour la 1 ^{re} fois en	Taux d'adaptation	Rentes versées pour la 1 ^{re} fois en	Taux d'adaptation
1985-2005	2.8%	2013-2014	3.4%
2006-2007	3.5%	2015	3.5%
2008	2.8%	2016	3.4%
2009-2010	3.4%	2017	4.2%
2011	3.0%	2018	3.3%
2012	3.3%	2019	3.4%

^{*} Obligation légale (art. 36 al. 1 LPP) d'indexation de la partie minimum LPP des rentes d'invalidité et de survivants.

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

3.1 EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose six plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ils sont désignés respectivement MINIMA, MÉDIA, SUPRA, MAXIMA, OPTIMA et SOR-COLLECTIVA.

Le plan SOR-COLLECTIVA est réservé aux collaborateurs des entreprises soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR). Il est valable depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le canton de Neuchâtel exclusivement.

Le financement des plans est régi par le règlement de prévoyance de la Caisse.

Le montant des cotisations pour les bonifications vieillesse, les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs, les contributions au fonds de garantie, l'adaptation au renchérissement des rentes et les autres frais sont définis pour chaque plan de prévoyance. Les taux sont fixés annuellement par le Conseil de fondation et définis dans l'annexe technique relative aux cotisations.

Les cotisations de l'employeur sont au moins égales à la somme des cotisations des assurés. Par règlement interne, l'employeur peut modifier, en faveur de l'ensemble du personnel ou pour une collectivité d'assurés, la clé de répartition des cotisations.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

A. PLACEMENTS

Avoirs en banques, créances

Valeur nominale sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

Placements mobiliers

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés.

Immeubles

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclement suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

Terrains non construits

Prix d'acquisition sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale.

Affiliés et agences

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Evalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale.

Aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes au cours de l'exercice 2022.

5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/ DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès étaient réassurés depuis le 1^{er} janvier 2011 auprès de la Baloise Assurances selon le système *stop loss*. La Bâloise ayant cessé ses activités d'assurance *stop loss*, un nouveau contrat a été signé auprès de la Zurich Assurances au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans et une prime garantie avec un plein de conservation abaissé de 1.83 % à 1.674 % de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2022, le plein de conservation s'élève à CHF 50.2 millions (CHF 47.7 millions au 31 décembre 2021).

5.2 EXPLICATION DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

Néant.

5.3 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CAPITAL DE PRÉVOYAI	NCE DES ASSURÉS ACTIFS	2022	2021
		CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01	SOLDE À NOUVEAU AU 01.01		4′546′853′015.74
A) Détail de la constitution	on		
Bonifications de vieillesse	e	374′199′131.85	355′750′125.80
Primes uniques et rachat		67′823′761.15	64′505′828.80
Apports de libre passage		471′602′730.60	422′161′460.90
Remboursements de vers	ements anticipés divorce	1′582′579.95	1'449'361.35
Remboursements de vers du logement	ements anticipés pour la propriété	5′501′950.65	5′198′347.10
Réduction du degré d'inv	alidité	7′364′382.45	8'612'788.45
Total constitution		928'074'536.65	857'677'912.40
B) Détail de la dissolution	1		
Prestations de sortie		-520′596′583.85	-478'369'321.00
Versements anticipés dive	orce	-4'054'932.65	-6′381′264.80
Versements anticipés pou	ır la propriété du logement	-17'609'851.60	-24′521′164.65
Dissolution suite retraite		-205′353′861.85	-182'828'372.40
Dissolution suite décès		-5'095'555.20	-9'834'563.25
Dissolution suite invalidit	é	-19′502′203.50	-22'444'428.20
Total dissolution		-772′212′988.65	-724′379′114.30
C) Rémunération			
Intérêts réglementaires si 2.00 % pour 2022 et 3.25		91′079′501.75	138′148′705.25
SOLDE FINAL AU 31.12		5′065′241′568.84	4'818'300'519.09

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2022

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	191'403'871.25	71′440′275.65	262'844'146.90
MÉDIA	814'959'158.80	411'248'713.45	1′226′207′872.25
SUPRA	186'278'895.45	121'986'196.20	308'265'091.65
MAXIMA	449'806'184.30	344'798'202.15	794'604'386.45
OPTIMA	661'382'601.80	1′733′200′818.73	2'394'583'420.53
SOR-COLLECTIVA	31′655′034.70	6′573′119.70	38'228'154.40
Retraite différée	22′723′204.65	17′785′292.01	40′508′496.66
	2′358′208′950.95	2′707′032′617.89	5′065′241′568.84

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2021

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	191'850'849.90	67′538′741.20	259'389'591.10
MÉDIA	773′720′393.90	388'688'077.40	1'162'408'471.30
SUPRA	187'020'755.15	123'076'386.30	310'097'141.45
MAXIMA	422'890'235.90	313'926'693.00	736′816′928.90
OPTIMA	633′114′915.05	1'645'015'360.19	2'278'130'275.24
SOR-COLLECTIVA	31′576′787.15	6′706′637.05	38'283'424.20
Retraite différée	18′800′252.85	14′374′434.05	33'174'686.90
	2′258′974′189.90	2′559′326′329.19	4′818′300′519.09

2 5

5.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

CAI	PITAL DE PRÉVOYANCE		
DE:	S BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	2022	2021
		CHF	CHF
SOL	DE À NOUVEAU AU 01.01	1'895'649'608.00	1'824'477'669.00
A)	Constitution comptes invalides		
	Bonifications	7′166′498.15	6′901′022.40
	Apports de libre passage	1′377′316.15	935′727.60
	Mise à l'invalidité d'assurés	19'502'203.50	22'444'428.20
	Intérêts réglementaires	3'040'250.45	4′558′750.10
	Total constitution comptes invalides	31'086'268.25	34'839'928.30
B)	Dissolution comptes invalides		
	Prestations de sortie	-141′660.30	-264′509.05
	Versements anticipés divorce	-24′815.55	-25′766.30
	Dissolution suite retraite	-17′074′085.20	-11′755′185.65
	Dissolution suite décès	-3′111′275.65	-1'653'449.50
	Dissolution suite réduction du degré d'invalidité	-7′364′382.45	-8'612'788.45
	Total dissolution comptes invalides	-27′716′219.15	-22′311′698.95
C)	Réserves mathématiques reçues	510′317.95	878′337.20
D)	Dotation de l'exercice	60'078'784.95	57′765′372.45
SOL	DE FINAL AU 31.12	1′959′608′760.00	1'895'649'608.00

5.5 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF/PASSIF

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31 décembre 2021, dont les conclusions sont les suivantes:

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 126.3 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise. La réserve de fluctuation de valeurs correspondant à son objectif réglementaire, la Caisse présente des fonds libres à hauteur de MCHF 51.5 à la date de l'expertise. Par ailleurs, le niveau de l'objectif de réserve est jugé adéquat.
- Les provisions techniques constituées à fin 2021 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- L'équilibre financier structurel de la Caisse est assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur.
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées adéquates, eu égard notamment au taux d'intérêt technique cible pour la constitution de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Un taux d'intérêt technique de 2.0% pour le provisionnement des engagements de prévoyance reste recommandé.

La prochaine expertise actuarielle sera effectuée en 2023 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

5.6 BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

- Tables actuarielles: LPP 2020 (P 2020) - inchangées.

- Taux technique: 2.5% - inchangé.

5.7 MODIFICATION DES BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

Aucune modification n'est intervenue en 2022.

5.8 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont constituées pour faire face à un engagement certain ou probable (plus probable qu'improbable) ayant un impact sur l'équilibre financier de l'institution, et qui résulte d'évènements connus à la date du bilan. Leur évaluation est basée sur des critères reconnus.

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP:

PROVISIONS TECHNIQUES	2022	2021
A) Provision pour longévité	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	8′741′134.00	0.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	9'345'595.00	8′741′134.00
Solde final au 31.12	18'086'729.00	8'741'134.00
B) Provision de fluctuation des risques		
Solde à nouveau au 01.01	28'000'000.00	28'000'000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	0.00	0.00
Solde final au 31.12	28'000'000.00	28'000'000.00
C) Provision pour abaissement futur du taux technique		
Solde à nouveau au 01.01	101′280′000.00	47′610′000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	0.00	53'670'000.00
Solde final au 31.12	101′280′000.00	101′280′000.00
D) Provision pour maintien du taux de conversion		
Solde à nouveau au 01.01	101'090'000.00	93'780'000.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-10'286'322.00	-20'794'049.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	26′546′322.00	28'104'049.00
Solde final au 31.12	117′350′000.00	101'090'000.00
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	264′716′729.00	239'111'134.00

Provision de longévité

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables périodiques). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Le coût de l'alimentation de la provision de longévité pour l'année 2022 s'est élevé à CHF 9'345'595.00.

Provision de fluctuation des risques

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100%) et le montant maximal de deux années (200%) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99%) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance stop loss, le montant maximal correspond au plein de conservation.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul est définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Un nouveau contrat a été signé auprès de Zurich Assurances au 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans, engendrant une diminution du plein de conservation.

En accord avec l'expert agréé, la provision de fluctuation des risques constituée à fin 2020 et fin 2021 à hauteur de CHF 28.0 millions a été maintenue à son niveau à fin 2022.

Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

La provision pour abaissement futur du taux technique constitué à fin 2021 a été maintenue à hauteur de CHF 101'280'000.00 à fin 2022. En effet, cette décision a été arrêtée par le Conseil de fondation lors de sa séance du 19 décembre 2022. Ceci, compte tenu du niveau de provisionnement constitué représentant un taux d'intérêt technique implicite de 2.19 %, des nouveaux paramètres applicables (nouvelle borne supérieure relative à la DTA4 parue le 30 septembre 2022) et l'absence de conséquences pour l'équilibre financier de l'institution. Une nouvelle recommandation sur le taux d'intérêt sera formulée par l'expert en matière de prévoyance dans l'expertise actuarielle qui sera effectuée en 2023.

Provision pour maintien du taux de conversion

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif permet de couvrir le coût attendu des nouvelles retraites des assurés actifs (ordinaires ou anticipées) et des invalides temporaires pour les cinq prochaines années. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion constitué à fin 2021 pour un montant de CHF 101.1 millions augmente à CHF 117.4 millions à fin 2022. Le coût effectif des retraites pour l'exercice 2022 (bases techniques LPP 2020 (P 2020) à 2.5%) s'est élevé à CHF 10'286'322.00 (CHF 20'794'049.00 en 2021).

5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP 2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
	CHF	CHF
Total de l'actif	8'242'061'399	9'083'565'156
Engagements	-210′362′260	-221'659'452
Compte de régularisation du passif	-29'775'862	-29'675'951
Provisions non techniques	-672′274	-675′116
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-45'077'876	-46′965′008
Fortune nette de prévoyance (FP)	7′956′173′127	8'784'589'629
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹	5′065′241′569	4'818'300'519
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	1'959'608'760	1'895'649'608
Capitaux de prévoyance	7'024'850'329	6′713′950′127
Provision de longévité ³	18'086'729	8′741′134
Provision de fluctuation des risques ³	28'000'000	28'000'000
Provision pour abaissement futur du taux technique ³	101′280′000	101′280′000
Provision pour maintien du taux de conversion ³	117′350′000	101'090'000
Provisions techniques	264′716′729	239′111′134
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	7′289′567′058	6′953′061′261
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	666'606'069	1′779′983′683
Excédent technique ⁴	0	51′544′685
Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP 2) ⁵	109.1 %	126.3%
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	1′341′280′339	1′195′926′537
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	1′953′603′972	1′779′983′683

Remarques:

¹ Sans les comptes épargne des invalides.

² Bases LPP 2020 (P 2020) au taux technique de 2.5 % (y compris les comptes épargne des invalides).

³ Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.8 du présent rapport.

 $^{^{4} = \}mathsf{FP} - \mathsf{CP} - \mathsf{RFV}$

^{5 =} FP/CP

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance.

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une expertise actuarielle. La dernière a été réalisée sur la base de la situation de la Caisse au 31 décembre 2021.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de maintenir un rapport équilibré entre la fortune et les engagements actuariels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement et l'allocation stratégique qui lui correspond sont également déterminés par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placements est du ressort de la Direction, notamment de son équipe chargée des placements, ainsi que des Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières. L'allocation stratégique a été modifiée durant l'exercice 2022 afin de réduire le risque tout en préservant l'espérance de rendement. L'exposition en *Senior Loans* (3 % de la fortune) a été liquidée afin de renforcer la part des placements à revenus fixes en francs suisses qui comprend désormais des liquidités. La nouvelle allocation a été validée par le Conseil de fondation le 12 octobre 2022.

6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP 2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISOUE (ART. 50 AL. 1 – 3 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placement efficients, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple: actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et des indices de référence et véhicules d'investissements les plus à même de remplir les objectifs de rendement

La CIEPP privilégie une gestion de type indicielle en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en termes d'efficience, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 avec les exceptions suivantes:

En application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 alinéa 4 OPP 2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères (voir tableau ci-dessous et point 6.4). Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme sans augmentation des risques. Le Conseil de fondation estime notamment qu'une couverture du risque de change au niveau des actions étrangères n'est pas efficiente.

Le Conseil de fondation considère que les principes de sécurité et de répartition du risque de l'article 50 OPP 2 sont respectés dans le cadre de ces extensions.

STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2022	Limites OPP 2	
Catégories de placements	Allocation stratégique	Allocation	ns tactiques		
Limites de placements		Minimum	Maximum		
Court terme, liquidités	1.5 %		10.0 %	4.44 %*	100.0 %
Obligations suisses et étrangères en CHF	13.5 %			12.08 %	100.0 %
Titres de gage immobilier	3.0 %			2.96 %	50.0 %
Obligations en devises	19.0 %			20.83 %	30.0 %
Actions suisses	10.0 %			9.55 %	50.0 %
Actions étrangères	30.0 %			28.29 %	
Immeubles	22.0 %				
Immobilier direct	12.0 %			10.17 %	30.0 %
Immobilier indirect	10.0 %			10.10 %**	
Alternatifs hors hedge funds	1.0 %		3.0 %	1.58 %	15.0 %
Total	100.0%			100.00%	
Limites globales					
Total monnaies étrangères non couvertes en CHF	36.0%			34.70%	30.0%
Total actions	40.0%			37.84%	50.0%
Total obligations et liquidités	38.0 %			35.87%	100.0%

^{*} Les produits dérivés figurant au bilan au 31.12 sont compris dans le pourcentage des obligations en devises (1.04 %) et dans les placements alternatifs (0.07 %).

En fonction de l'évolution des marchés, certaines limites stratégiques peuvent être légèrement dépassées au 31 décembre avant la prochaine procédure de rebalancement.

^{**} Les placements en immobilier indirect à l'étranger représente le 1.95 % de la fortune.

3 2

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	2022	2021
	CHF	CHF
Liquidités et placements à terme		
Disponible	292'058'343.70	429'356'184.60
Placements à terme	69'981'471.25	19'868'057.64
	362'039'814.95	449'224'242.24
Obligations		
Obligations en CHF	986′179′938.00	963'828'458.20
Obligations en monnaies étrangères	1'615'279'753.28	1'688'290'751.99
	2'601'459'691.28	2'652'119'210.19
Immobilier et assimilés		
Titres de gage immobilier	241′358′402.22	216′388′087.16
Parts immobilier suisse et étranger	824'029'330.34	838'470'478.05
	1'065'387'732.56	1'054'858'565.21
Actions		
Actions suisses	779′786′052.87	986'203'069.16
Actions étrangères	2'308'886'344.04	2'742'824'517.60
	3'088'672'396.91	3'729'027'586.76
Placements alternatifs		
Private Equity	33′551′121.77	29'671'682.06
Senior Secured Loans	0.00	255′987′624.59
Prêts privés	0.00	17′783′565.25
Microfinance	89'759'033.66	85'841'957.52
	123′310′155.43	389'284'829.42
Produits dérivés		
Produits dérivés	90′241′281.56	21′574′627.10
	90'241'281.56	21′574′627.10
Immeubles et terrains		
Immeubles	830'380'046.30	715′128′519.31
	830'380'046.30	715′128′519.31
TOTAL DES PLACEMENTS	8'161'491'118.99	9'011'217'580.23

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DECLAMANTIQUES ET TERRAINS	2022	2024
DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2022	2021
	CHF	CHF
Nyon, route de St-Cergues 92-96	19'777'320.00	19'775'400.00
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	3'648'960.00	3'648'960.00
Carouge, route de Saint Julien 36	5′439′600.00	5'439'600.00
Gland, route de Malagny 12	6′076′800.00	6′062′400.00
Carouge, place du Marché 4 / route de St Joseph 42	10′264′800.00	10′176′000.00
Genève, route de Chêne 14	6′188′400.00	6′116′640.00
Gland, chemin de la Chavanne 19	5'893'200.00	5'877'360.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	5'447'760.00	5'448'960.00
Clarens, rue des Vaudrès 9-9A-9B	18'228'916.00	18'305'484.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	19'623'480.00	19'593'240.00
Chêne-Bourg, chemin de la Mousse 34	6'846'180.00	0.00
Nyon, chemin des Saules 4A-B-C-D	37'944'560.00	37'427'364.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	25'890'768.00	25′903′248.00
Villars-sur-Glâne, allée du Château	14'058'960.00	13'999'560.00
Bulle, Résidences du Marché	38'480'088.00	38'539'056.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	11'472'960.00	11'430'720.00
Carouge, chemin de la Marbrerie 3-5	53'641'140.00	0.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	7'805'784.00	7'832'352.00
Genève, chemin des Deux-Communes 7-9	54'674'052.00	54'185'580.00
Thônex, place Métral 1,3,5,7 et place Métayers 1,3	79'451'040.00	79'616'030.01
Lausanne, avenue Ouchy 52	27'927'000.00	27'927'000.00
Lausanne, parc du Loup 5A/B, route Plaines du Loup 39A/B	37′354′040.00	19'938'210.08
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	14'760'840.00	14'926'440.00
Fribourg, rue de Romont 30	44'000'000.00	44'000'000.00
Gland, route Suisse 35-39	32'499'092.00	34'203'804.00
Epalinges, chemin des Croisettes 22	17'400'564.00	17'400'564.00
Plan-les-Ouates, Moniasse 3 et 11 / Gabiule 82	39'693'200.70	28'842'500.00
Genève, rue Patru 1	6'272'400.00	6'207'120.00
Carouge, place du Marché 20	7′751′760.00	7′717′920.00
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	11′367′120.00	11′367′120.00
Chêne-Bourg, chemin de la Mousse 32	3′216′134.90	0.00
Meyrin, chemin Sapin 5, Projet	4′525′967.50	2'064'983.25
Plan-les-Ouates, Projet Spark	97'283'217.75	80'654'211.57
Plan-les-Ouates, Parcelle Pré-Fleuri, Projet Spark	40'427'750.10	40'427'750.10
Bernex-Vailly, projet	6′361′080.15	6'095'612.30
Epalinges, chemin des Croisettes 22, Projet Réhaussement	74′546.80	16′155.00
Caserne des Vernets, projet	7'228'008.46	3'247'240.31
Lausanne, Plaines-du-Loup Parking, Projet	1'097'570.23	458'262.98
Lausanne, Belle Fontaine, Projet	59'850.00	59'850.00
Autobritt, Projet	225′135.71	195′821.71
TOTAL IMMEUBLES	830′380′046.30	715′128′519.31

6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

LIOUIDITÉS ET PLACEMENTS À TERME

Les liquidités et placements à terme s'élèvent à 4.44% de la fortune (4.99% à fin 2021). L'excès de liquidités par rapport à leur niveau stratégique de 1.5% servira essentiellement à la réalisation de projets immobiliers en cours de construction.

OBLIGATIONS EN CHF

Le portefeuille d'obligations en CHF atteint 12.08 % du total des placements (10.70 % à fin 2021). L'augmentation s'explique par le changement d'allocation stratégique validé en octobre 2022. Géré en interne, il comprend en grande majorité des débiteurs *Investment Grade*. Sa duration, inférieure à 4 ans, est significativement plus courte que celle de son indice de référence (le SBI AAA-BBB). Le mandat contient également des obligations en EUR et en USD couvertes en CHF (incluses dans le total des obligations en monnaies étrangères ci-dessous). La totalité du mandat géré en interne atteignait au 31 décembre 2022 13.47 % de la fortune.

OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'allocation en obligations étrangères (20.83 % de la fortune versus 18.96 % l'année précédente) est constituée d'obligations *Investment Grade* (60 %) et d'obligations de pays émergents (40 %). Ces obligations libellées en USD sont couvertes en CHF à 80 %

IMMOBILIER ET ASSIMILÉS

Ce poste est composé en majorité de fonds et de fondations de placements en immobilier suisse et étranger pour respectivement 8.15 % et 1.95 % de la fortune. Les placements hypothécaires, réalisés principalement à travers des fondations investissant dans des hypothèques à taux variables, s'élèvent à 2.96 % du total des placements.

Les prêts hypothécaires directs octroyés à travers la Fondation Hypotheka sont passés d'environ 2 % de la fortune au 31 décembre 2014 (39 prêts représentant CHF 100.5 millions) à environ 0.1 % au 31 décembre 2022 (prêts représentant CHF 7.9 millions). Afin de tenir compte du risque de crédit sur les prêts encore en cours, il est à noter qu'une correction de valeur de CHF 7.9 millions a été comptabilisée dans les comptes 2021 (voir également point 9.1).

ACTIONS

L'allocation stratégique de la CIEPP est composée d'actions suisses et internationales avec des pondérations respectives de 9.55% et 28.29% de la fortune au 31 décembre 2022. La CIEPP maintient des pondérations fixes par région à l'intérieur de son portefeuille en actions internationales. Les actions de petites capitalisations ont été introduites au côté des régions dès le début 2019. Leur pondération a doublé en mars 2020 pour atteindre 10% de l'allocation en actions étrangères.

L'exposition globale aux actions se situe en fin d'année 2022 à 37.84% du total des placements (41.38% l'année précédente).

IMMEUBLES ET TERRAINS (DÉTENTION DIRECTE)

L'immobilier en direct s'élève à 10.17% de la fortune (7.94% en 2021).

L'écart d'allocation avec le niveau stratégique de 12% sera comblé au fur et à mesure de l'avancement des projets en cours de construction.

Le rendement actualisé net sur les biens immobiliers détenus en direct s'est élevé à 3.19% pour 2022 (3.36% en 2021).

PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs se situent à 1.58 % de la fortune fin 2022 contre 4.33 % en fin d'année précédente. La baisse s'explique par la vente des *Seniors Loans* suite au changement d'allocation stratégique validé en octobre 2022. Les placements alternatifs se composent désormais d'une position dans un fonds de Microfinance (1.17 %) et de fonds de *Private Equity* (0.41 %).

EXPOSITION EN DEVISES

La CIEPP a étendu ses possibilités de placements au niveau de son exposition en monnaies étrangères (voir point 6.2). L'exposition en monnaies étrangères après couverture de change atteint 34.70% au 31 décembre 2022 (32.06% au 31 décembre 2021).

Les obligations en monnaies étrangères sont couvertes systématiquement en CHF dans des proportions de 80% à 100% (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). Les actions internationales ne sont pas couvertes car leurs cours compensent sur le long terme les variations de change.

PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'article 20 du règlement de placements en vigueur au 31 décembre 2022, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Achats/ Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ/ échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2022	Juste valeur au bilan au 31.12.2022
Vente	EUR	50′700′000.00	Contrat 144408 du 17.10.2022	49'288'005.00	-50'034'816.00	-746′811.00
Achat	CHF	49'288'005.00	au 18.01.2023	49'288'005.00	49'288'005.00	
Vente	USD	1′355′600′000.00	Contrat 144445 du 17.10.2022	1′342′003′332.00	-1'252'005'048.00	89'998'284.00
Achat	CHF	1′342′003′332.00	au 18.01.2023	1′342′003′332.00	1'342'003'332.00	
Vente	USD	1′000′000.00	Contrat 163347 du 01.11.2022	990'060.00	-923′580.00	66′480.00
Achat	CHF	990'060.00	au 18.01.2023	990'060.00	990'060.00	
Vente	USD	15′977′588.77	Contrat 206134 du 28.11.2022	15'000'000.00	-14′756′581.44	243′418.56
Achat	CHF	15'000'000.00	au 18.01.2023	15'000'000.00	15'000'000.00	
Vente	USD	20'000'000.00	Contrat 208477 du 18.11.2022	18'876'200.00	-18′471′600.00	404′600.00
Achat	CHF	18'876'200.00	au 18.01.2023	18'876'200.00	18'876'200.00	
Vente	USD	18'000'000.00	Contrat 211781 du 25.11.2022	16'899'750.00	-16'624'440.00	275′310.00
Achat	CHF	16'899'750.00	au 18.01.2023	16'899'750.00	16′899′750.00	
			Total général			90′241′281.56

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 68'171'916.00

DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Achats/		Montonton	Data dámant/	Contrevaleur CHF (départ	Valeur de marché	Juste valeur au bilan au
Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	contrat)	CHF au 31.12.2021	31.12.2021
Vente	EUR	57′000′000.00	Contrat 622805 du 18.10.2021	61′133′070.00	-59'055'990.00	2'077'080.00
Achat	CHF	61′133′070.00	au 19.01.2022	61′133′070.00	61′133′070.00	
Vente	USD	2′500′000.00	Contrat 910235 du 11.11.2021	2′291′037.50	-2′276′900.00	14′137.50
Achat	CHF	2'291'037.50	au 19.01.2022	2'291'037.50	2'291'037.50	
Vente	USD	900'000.00	Contrat 879572 du 19.10.2021	826′821.00	-819′684.00	7′137.00
Achat	CHF	826'821.00	au 19.01.2022	826'821.00	826′821.00	
Vente	USD	600′000.00	Contrat 928502 du 15.12.2021	553′873.61	-546′456.00	7′417.61
Achat	CHF	553′873.61	au 19.01.2022	553′873.61	553′873.61	
Vente	USD	84'200'000.00	Contrat 623032 du 18.10.2021	77′749′438.00	-76′685′992.00	1′063′446.00
Achat	CHF	77′749′438.00	au 19.01.2022	77′749′438.00	77′749′438.00	
Vente	USD	788′300′000.00	Contrat 623032 du 18.10.2021	727'908'337.00	-717′952′108.00	9'956'229.00
Achat	CHF	727′908′337.00	au 19.01.2022	727′908′337.00	727′908′337.00	
Vente	USD	74′300′000.00	Contrat 623032 du 18.10.2021	68'607'877.00	-67'669'468.00	938′409.00
Achat	CHF	68'607'877.00	au 19.01.2022	68'607'877.00	68'607'877.00	
Vente	USD	591'000'000.00	Contrat 623032 du 18.10.2021	545'723'490.00	-538′259′160.00	7'464'330.00
Achat	CHF	545'723'490.00	au 19.01.2022	545′723′490.00	545'723'490.00	
Vente	USD	900'000.00	Contrat 632618 du 22.11.2021	836′199.00	-819′684.00	16′515.00
Achat	CHF	836′199.00	au 19.01.2022	836′199.00	836′199.00	
Vente	USD	1′300′000.00	Contrat 902553 du 24.11.2021	1′213′914.00	-1′183′988.00	29′926.00
Achat	CHF	1′213′914.00	au 19.01.2022	1′213′914.00	1′213′914.00	
			Total général			21′574′627.11

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 73'597'507.00

DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2021 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2021 CHF
Achat	CHF	120′000.00	RICHM_C/ WTS_67- 221123	22.11.2023	0.00	120′000.00	120′000.00
		To	otal général		0.00	120′000.00	120′000.00

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2022 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2022 CHF
Achat	CHF	1′200.00	Euro Stoxx50 Future MAR23	03.2023	4'631'257.20	4'484'816.22	-146′440.98
Achat	CHF	360.00	FT SE 100 Future MAR23	03.2023	3′073′161.16	2'991'208.10	-81′953.66
			Total général			7′476′024.32	-228′394.64

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2021 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2021 CHF
Achat	CHF	160.00	FT-SE 100 Future MAR22	03.2022	1′410′922.53	1'446'179.46	35,256.93
Achat	CHF	550.00	Euro Stoxx50 Future MAR22	03.2022	2'403'095.17	2'443'394.80	40′299.63
			Total général			3′889′574.26	75′556.56

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS

	2022 CHF	2021 CHF
Private equity – soldes à libérer		
Renaissance Technologies 4	257′400.00	257'400.00
Endeavour Medtech	628'010.00	777′113.00
Digital transformation I	840′187.00	1′995′188.00
Digital transformation II	11′370′000.00	13′143′750.00
Immobilier – soldes à libérer		
Fondation Equitim	25'000'000.00	36′250′000.00
Realitim SCPC	165′000.00	165′000.00
TOTAL ENGAGEMENTS OUVERTS	38'260'597.00	52′588′451.00

6.7 LISTE DES MANDATS

OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	1103.2	13.5
US9219377515	Vanguard — US Investment Grade Bonds Indexed	USD*	909.2	11.1
US3620072708	GMO – Emerging Markets Bonds	USD*	192.4	2.4
LU0311982671	MFS – Emerging Markets Bonds	USD*	91.2	1.1
CH0259132105	Credit Suisse – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	200.7	2.5
LU0826455437	Blackrock – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	189.3	2.3
Total			2′686.0	32.9

^{*} couvert en CHF

ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	285.1	3.5
Mandat	BCGE – Actions suisses Small & Mid caps	CHF	34.7	0.4
Mandat	UBS – Actions suisses Indexées	CHF	459.9	5.6
CH0574450810	ACHILLEA North America Indexed	CHF	786.9	9.6
CH0135671680	UBS — Equity Emerging Markets Indexed	CHF	122.4	1.5
CH1144842960	ACHILLEA Japan Indexed	CHF	233.0	2.9
CH014742208	UBS — Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	54.8	0.7
Mandat	Credit Suisse – Equity Europe ex Switzerland Indexed	EUR	707.6	8.7
CH0100524302	Credit Suisse – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	68.6	0.8
US9220426012	Vanguard — Equity Emerging Markets Indexed	USD	108.0	1.3
CH0214967314	Credit Suisse – Equity World ex CH Small Cap Indexed	CHF	112.4	1.4
CH0209675195	UBS — Equity Global Small Cap Indexed	CHF	115.2	1.4
Total			3′088.6	37.8

4 0

IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	831.2	10.2
Mandat	Mandat interne Immoblier suisse : Fonds et Fondations non cotés	CHF	377.4	4.6
Mandat	BCV Immobilier suisse : Fonds cotés indexés	CHF	287.3	3.5
CH0235457717	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate Germany)	EUR	60.9	0.7
CH0019685111	Credit Suisse Immobilier étranger (INTL 3 TR)	CHF	15.7	0.2
CH0183503272	Zurich Immobilier étranger (Real estate Europe)	EUR	29.3	0.4
Fonds	Fidelity Immobilier étranger (International Eurozone Select Real Estate Fund)	EUR	53.5	0.7
Total			1′655.3	20.3

AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
CH0022682048	GAM Inst Schweizer Wohnbauhypotheken I	CHF	59.1	0.7
CH0002875737	CSA Hypotheken Schweiz	CHF	59.8	0.7
CH0345080565	Swiss Mortgage I B Fund	CHF	62.7	0.8
CH0347512540	UBS AST Hypo Schweiz	CHF	30	0.4
CH0337526906	Swisscanto AST Hypotheken	CHF	29.8	0.4
LU1399444451	BlueOrchard Microfinance Fund	USD*	95.5	1.2
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	5.2	0.1
Fonds	Endeavour II	EUR	0.6	0.0
Fonds	Endeavour Medtech	EUR	3.3	0.0
Fonds	Digital Transformation I	CHF	20.7	0.2
Fonds	Digital Transformation II	CHF	2.9	0.0
Total			369.6	4.5

^{*} couvert en CHF

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 362 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.

4 2

6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

OBJECTIF

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pourcent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la *Value at Risk* (VaR); la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95 % et 99 %.

HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique.

RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité de 95%: 18.4% des engagements Niveau optimal (plafond) avec un degré de sécurité de 99%: 26.8% des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les évènements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de RFV proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2022 : CHF 1'779'983'682.84

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2022 : CHF 666'606'069.38

Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2022 : CHF 1'341'280'338.64

Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2022 : CHF 1'953'603'971.50

Un excédent de produits est mentionné dans les comptes annuels dès lors que la réserve de fluctuation de valeur a atteint l'objectif plafond.

6.9 CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS ET RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS		
SIÈGE ET AGENCES	2022	2021
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs Siège et Agences	38'182'606.65	34'398'595.67
Provision pour pertes sur créances	-400'000.00	-400'000.00
SOLDE FINAL AU 31.12	37′782′606.65	33'998'595.67

Voir point 7.1 de l'annexe.

RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS		
SANS RENONCIATION À L'UTILISATION	2022	2021
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	46'965'008.42	37′747′640.08
Apports	8'754'293.70	20'368'327.29
Prélèvements cotisations employeurs	-10'641'426.35	-10'022'770.80
Prélèvements cotisations employés	0.00	-1′128′188.15
SOLDE FINAL AU 31.12	45'077'875.77	46'965'008.42

Le taux d'intérêt appliqué sur les comptes des réserves de cotisations des employeurs a été fixé à 0.0 % en 2022 (0.0 % en 2021). 293 comptes étaient ouverts au 31 décembre 2022 contre 286 au 31 décembre 2021.

Nota: dans le cadre des mesures Covid-19 instaurées dans la prévoyance professionnelle et applicables jusqu'au 31 décembre 2021, l'employeur a pu utiliser la réserve de cotisations employeurs pour financer le paiement des cotisations 2° pilier des salariés.

6.10 EXPLICATIONS SUR LE RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	2022	2021
	CHF	CHF
Résultat net sur liquidités et placements à terme		
Intérêts et frais*	-1′306′398.58	-1′394′064.88
Différence de change sur comptes bancaires	-2'400'114.57	-8'641'537.25
Total résultat net sur liquidités et placements à terme	-3′706′513.15	-10'035'602.13
Résultat net sur obligations		
Intérêts	70′009′129.88	71′491′972.01
Plus-value sur titres	357'280'794.90	311′930′503.88
Moins-value sur titres	-715′942′499.59	-369'091'201.02
Total résultat net sur obligations	-288'652'574.81	14′331′274.87
Résultat net sur immobilier et assimilés		
Intérêts	20'330'223.11	26'420'163.36
Plus-value sur titres	82'632'981.10	111′378′579.98
Moins-value sur titres	-161′474′586.37	-77′508′530.10
Total résultat net sur immobilier et assimilés	-58′511′382.16	60'290'213.24
Résultat net sur actions		
Dividendes	60′725′139.57	60'816'618.65
Plus-value sur titres	717′702′728.38	1′144′811′600.02
Moins-value sur titres	-1'348'645'034.71	-542′575′505.75
Total résultat net sur actions	-570′217′166.76	663'052'712.92
Résultat net sur placements alternatifs		
Revenus	2′762′760.70	3′368′012.10
Plus-value sur titres	28′551′378.70	37′958′137.24
Moins-value sur titres	-37'849'311.47	-12'440'613.13
Total résultat net sur placements alternatifs	-6′535′172.07	28'885'536.21
Résultat net sur produits dérivés		
Plus-value sur contrats	110′162′063.25	23′563′707.41
Moins-value sur contrats	-171′728′265.60	-63'804'916.89
Total résultat net sur produits dérivés	-61′656′202.35	-40′341′209′.48

^{*} dont CHF -1'334'760.69 d'intérêts négatifs en 2022 (CHF -2'811'487.93 en 2021)

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)	2022	2021
	CHF	CHF
Revenu net des immeubles		
Adaptation de valeur des immeubles	-7′128′007.74	-7'842'468.67
Nyon, route de St-Cergues 92-96	705′151.97	576′918.58
Gland, route de Malagny 12	225′783.90	222′027.58
Gland, chemin de la Chavanne 19	222′155.86	209'788.01
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	161′196.76	214′347.90
Genève, chemin des Pléiades 5-7	753'641.26	735′865.99
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	778′191.34	774′791.89
Villars-sur-Glâne, allée du Château	425′133.43	470'866.77
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	464'384.17	467'975.37
Bulle, Résidences du Marché	1'281'410.23	1'470'956.33
Genève, rue de Saint-Jean 26A	274'896.76	229′255.66
Genève, chemin des Deux-Communes 7-9	1′044′479.82	1'490'105.02
Lausanne, avenue Ouchy 52	1′180′537.10	1′202′072.64
Fribourg, rue de Romont 30	1′934′872.27	1'953'099.47
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	623′794.65	567′149.52
Genève, rue Patru 1	83′110.31	198'628.54
Carouge, place du Marché 20	337′500.89	384'403.10
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	541′580.88	335′201.11
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	133'691.71	155′285.31
Carouge, route de Saint Julien 36	217'983.66	207'857.41
Carouge, place du Marché 4 / route de St Joseph 42	62′306.04	44′622.06
Genève, route de Chêne 14	219′507.22	255′382.81
Nyon, chemin des Saules 4A-B-C-D	1′601′520.05	1'442'051.24
Clarens, rue des Vaudrès 9-9A-9B	262'767.88	486′403.81
Gland, route Suisse 35-39	1′158′089.71	125′984.25
Epalinges, chemin des Croisettes 22	680′216.29	148′716.87
Plan-les-Ouates, Moniasse 3 et 11 / Gabiule 52	578′994.65	521′421.90
Lausanne, parc du Loup 5A/B, route Plaines du Loup 39A/B	55′820.55	0.00
Thônex, place Métral 1,3,5,7 et place Métayers 1,3	1′533′261.98	0.00
Chêne-Bourg, chemin de la Mousse 34	73′410.95	0.00
Carouge, chemin de la Marbrerie 3-5	1'490'154.02	0.00
Total revenu net des immeubles	11′977′538.57	7′048′710.47
Frais d'administration des placements		
Frais de gestion	-15′151′888.34	-15′554′255.77
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-1'279'964.29	-1′628′477.75
Frais de global custody, conseillers et controling	-3′375′092.84	-3′427′571.18
Total frais d'administration des placements	-19'806'945.47	-20'610'304.70
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires	-2′262′007.71	-1′756′697.27
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	-999'280'425.91	700'864'634.13

6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2022 est de -10.95% (TWR) et -10.91% (MWR). Pour 2021, la performance était de 8.60% (TWR) et 8.61% (MWR).

6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et des rééquilibrages périodiques de la fortune sur son allocation stratégique réalisés de manière systématique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Pour 2022, les frais de gestion de fortune qui figurent dans le compte d'exploitation se montent à CHF 19.8 millions. Ce chiffre comprend CHF 15.15 millions de TER, CHF 1.28 million de frais de transactions et CHF 3.37 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de *controlling* et de *global custody*). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.24% (voir tableau ci-dessous).

En comparaison, pour l'exercice 2021, les frais de gestion s'élevaient à CHF 20.61 millions et représentaient 0.23 % de la totalité des placements.

6.12.1 FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2022

FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE D'EXPLOITATION

	Total Exp	ense Ratio (TER)		Coûts de ansactions taxes (TTC)	supplé	Coûts mentaires (SC)	Co	ûts totaux
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
Valeur de marché CHF 8'161'491'118.99								
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	3′824′986	0.05%	1′279′964	0.01%	3′375′093	0.04%	8'480'043	0.10 %
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	11′326′902	0.14%					11′326′902	0.14%
Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation	15′151′888	0.19%	1′279′964	0.01%	3′375′093	0.04%	19'806'945	0.24%

TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

	2022		2021	
Placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
Placements transparents	8'161'491'118.99	100.00 %	8'945'964'594.23	99.27 %
Placements non transparents	0.00	0.00%	65'252'986.00	0.73 %
Valeur de marché des placements	8'161'491'118.99	100.00 %	9'011'217'580.23	100.00 %

Taux de transparence en matière de frais: 100% au 31 décembre 2022 (99.27% au 31 décembre 2021).

Pourcentage des frais de gestion de la fortune présentés au compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais: 0.24% au 31 décembre 2022 (0.23% au 31 décembre 2021).

6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Tous les placements collectifs sont transparents au 31.12.2022. Pour chaque placement collectif, la somme des indicateurs de frais TER CHS PP exprimée en francs suisses est indiquée dans le compte d'exploitation.

6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses valeurs, de ses principes d'investissement, de son règlement de placements et de sa directive sur l'exercice des droits de vote, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions suisses et internationales dès qu'elle est en mesure de le faire. Elle exerce actuellement ses droits de vote sur environ 70% de son allocation en actions.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et des assurés de la CIEPP.

En 2021, grâce au lancement de son fonds dédié Achillea actions nord-américaines, la CIEPP a augmenté de manière significative l'exercice des droits de vote à l'étranger. Un deuxième compartiment d'Achillea regroupant les actions japonaises a été ouvert en début d'année 2022. Il a permis d'étendre l'exercice du droit de vote.

La CIEPP établit des rapports complets sur l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés suisses et des sociétés étrangères. Ces deux rapports sont à disposition sur le site internet de l'institution www.ciepp.ch rapports sont accompagnés d'une description des principales activités d'engagement durant l'année écoulée.

6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE. COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté, d'intégrité et d'actes juridiques passés avec des personnes proches.

Dans ce cadre, la CIEPP a édicté des directives que chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régie et dépositaire global s'engage annuellement à respecter formellement.

6.15 RÉTROCESSIONS

Les rétrocessions perçues en 2022 pour un montant de CHF 150'146.00 ont été enregistrées en déduction dans le montant des TFR.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 ACTIF

	2022 CHF	2021 CHF
B) Compte de régularisation actif		
Affiliés et agences	45'238'396.61	33'998'595.67
Autres créances	409'103.95	1′257′545.10
Fonds de garantie	2'003'831.59	1′997′221.33
Impôt anticipé	17′960′246.97	19'015'241.39
Comptes courants des régies	1′833′424.80	2'661'276.05
Intérêts et dividendes à recevoir	7'479'090.16	6′382′365.67
Autres actifs transitoires	5′646′186.11	7′035′330.55
Total	80′570′280.19	72′347′575.76

Affiliés et agences

Le poste Affiliés et agences correspond aux cotisations employeurs dues à la CIEPP au 31 décembre, déduction faite d'une correction de valeur de CHF 400'000.00, représentant le 10 % des factures ouvertes de plus de 60 jours. Au 31 mars 2023, le montant encore dû se monte à environ CHF 4.1 millions.

7.2 PASSIF

2022	2021
CHF	CHF
220'000.00	220'000.00
8′907′000.00	8'907'000.00
5′500′000.00	5′500′000.00
85′558.89	73′637.10
278'493.20	181′447.30
1′306′908.31	1′274′027.36
16'297'960.40	16′156′111.76
22′035′027.17	19′142′268.28
7′740′834.59	10′533′682.35
29'775'861.76	29'675'950.63
217'687.30	217′687.30
454′587.08	457'428.88
672′274.38	675′116.18
	220'000.00 8'907'000.00 5'500'000.00 85'558.89 278'493.20 1'306'908.31 16'297'960.40 22'035'027.17 7'740'834.59 29'775'861.76

7.3 COMPTE D'EXPLOITATION

	2022	2021
	CHF	CHF
K) Cotisations et apports ordinaires		
Détail des cotisations		
Bonifications de vieillesse aux assurés	372'323'398.15	353'845'986.55
Primes de risque nettes	36'243'377.95	34'502'357.75
Cotisations au fonds de garantie	2'380'340.70	2'254'642.95
Cotisations pour frais administratifs	17'735'267.80	16'808'001.75
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	2'909'066.65	2'755'550.60
Total	431'591'451.25	410'166'539.60
K) Cotisations et apports ordinaires		
Subsides du fonds de garantie		
Subsides à recevoir selon décompte annuel et indemnité pour insolvabilité	4′611′745.65	4'475'032.07
Total	4'611'745.65	4'475'032.07
S) Charges d'assurances		
Contributions au fonds de garantie		
Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	2′288′290.62	2'157'989.61
Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	318′398.14	307′265.62
Primes de réassurance <i>stop loss</i> (prime risque et prime pour frais de gestion)	58′055.40	271′340.60
Total	2'664'744.16	2'736'595.83
V) Autres produits		
Il s'agit des intérêts sur apports de libre passage reçus, des commissions sur impôts source et des produits des dossiers « retrait pour l'encouragement à la propriété du logement ».	157′528.10	144′778.11
W) Autres frais		
Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés ainsi que des provisions pour dépréciation sur créances diverses.	19′966.50	5′867′059.44
X) Frais d'administration		
Administration générale	17'248'548.39	16′737′579.23
Honoraires organe de révision	102′768.45	105′745.80
Honoraires expert en prévoyance professionnelle	228′216.30	159′180.60
Autorités de surveillance	39'824.10	38′708.70

Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 17'619'357.24 pour l'exercice 2022 (en 2021 CHF 17'041'214.33). Un montant de CHF 17'735'267.80 pour 2022 a été facturé aux affiliés au titre de cotisations (voir détail des cotisations ci-dessus).

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 30 novembre 2022, l'Autorité de surveillance n'a pas formulé de remarque sur la présentation des états financiers 2021.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Pour rappel, la CIEPP, à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance, s'est constituée partie civile en date du 4 mars 2014 dans le cadre de ladite procédure. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève.

En parallèle, les nombreuses démarches (ex.: dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition, etc.) qui ont été engagées aux fins de préserver les intérêts de la CIEPP continuent à porter leurs fruits.

9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Les conditions de la liquidation partielle, conformément à l'article 2 du règlement sur la liquidation partielle ou totale, n'ont pas été remplies durant l'exercice 2022.

9.3 MISE EN GAGE D'ACTIFS

Les actifs immobiliers mis en gage pour garantir les prêts hypothécaires (voir point 7.2) s'élèvent à CHF 43'435'264.00 au 31 décembre 2022 (CHF 43'554'555.00 au 31 décembre 2021).

Des disponibilités pour un montant de CHF 68'171'916.00 sont bloquées en garantie des contrats devises ouverts au 31 décembre 2022; CHF 73'597'507.00 au 31 décembre 2021 (voir point 6.5).

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA

Esplanade de Pont-Rouge 6 Case postale 1571 CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15 kpma.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joint de la CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

© 2023 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.





CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur l'audit des comptes annuels

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévovance.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.



CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur l'audit des comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Michel Faggion Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

Eliane Fischer Expert-réviseur agréée

Genève, le 19 juin 2023

Annexe

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 6/ Case postale 1211 Genève 3 T 058 715 31 11 ciepp@fer-ge.ch www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15

Neuchâtel – Av. du 1er-Mars 18

Porrentruy – Ch. de la Perche 2 T 032 465 15 80